

# Contestation du décret sur l'autorisation environnementale unique

Le décret relatif du 26 janvier 2017 relatif à l'autorisation environnementale a été attaqué par les associations anti-éolien « Fédération environnement durable » et « Vent de colère ». Selon elles, la réforme simplifierait de façon excessive la procédure d'élaboration des projets de production d'électricité d'origine éolienne.

Pour rappel, le nouveau dispositif entend rassembler diverses autorisations telles que l'autorisation d'exploiter prévue par le code de l'énergie, l'autorisation de défrichement au titre du code forestier, la dérogation aux interdictions édictées pour la conservation de la faune et de la flore sauvages, mais aussi, s'agissant des projets d'installations d'éoliennes terrestres exclusivement, le permis de construire.